



Sainte-Barbe
ANIMÉE PAR L'AVENIR

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-05
PORTANT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QU'UN projet de règlement numéro 2024-05 sur les ententes relatives à des travaux municipaux a été présenté et adopté lors de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2024.

QUE le projet de règlement peut être résumé ainsi :

L'objet du règlement est que tout promoteur qui désire réaliser un projet de développement qui nécessite la réalisation de travaux municipaux doit, préalablement à l'obtention des permis requis en vertu de la réglementation d'urbanisme applicable, conclure une entente avec la Municipalité.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau ou sur le site web de la Municipalité de Sainte-Barbe.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 4e jour de juin deux mille vingt-quatre.

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 4 juin 2024 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4e jour de juin 2024

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière